

Jacques Beauchemin

Directeur, Département de sociologie, Université du Québec Montréal

(1998)

*“La question nationale
québécoise: les nouveaux
paramètres de l'analyse”*

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jacques Beauchemin

“**La question nationale québécoise: les nouveaux paramètres de l'analyse**”.

Un article publié dans la revue **Recherches sociographiques**, vol. XXXIX, no 2-3, 1998, pp. 249-269. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

[Autorisation accordée par M. Jacques Beauchemin le 14 juillet 2004, de diffuser toutes ses publications dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : beauchemin.jacques@uqam.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

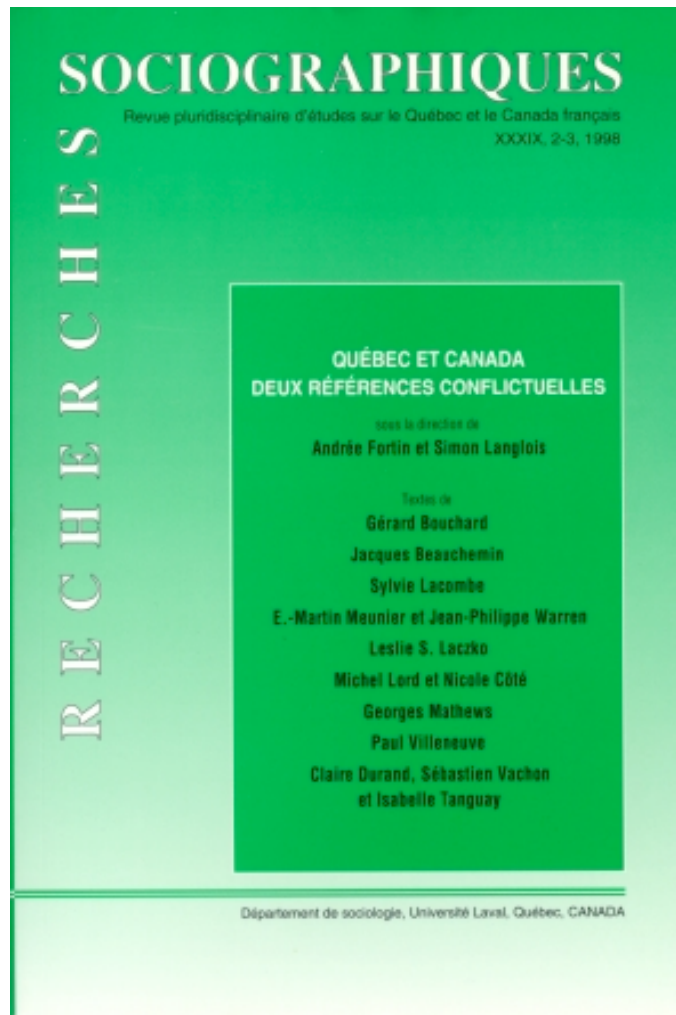
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5” x 11”)

Édition numérique réalisée le 11 décembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Jacques Beauchemin

“La question nationale québécoise:
les nouveaux paramètres de l'analyse”



Un article publié dans la revue **Recherches sociographiques**, vol. XXXIX, no 2-3, 1998, pp. 249-269. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Résumé

Introduction

Les éléments du cadre d'analyse traditionnel de la crise politique canadienne

Les nouveaux paramètres de l'analyse de la crise politique canadienne

Le thème de la fragmentation identitaire

*Le multiculturalisme comme idéal d'intégration dans les sociétés pluri-
nationales*

Le nationalisme québécois, le droit et la démocratie

*Les solutions au contentieux canadien à la lumière des nouveaux pa-
ramètres du débat*

Conclusion

Bibliographie

Jacques Beauchemin

“La question nationale québécoise: les nouveaux paramètres de l'analyse”.

Un article publié dans la revue **Recherches sociographiques**, vol. XXXIX, no 2-3, 1998, pp. 249-269. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Au Canada, les débats politiques et identitaires se sont, jusqu'à tout récemment, construits dans l'espace, certes conflictuel, mais relativement clos sur lui-même du fédéralisme canadien, alors que nous constatons maintenant l'influence grandissante de ces déterminations « externes », impulsées par une dynamique qui transcende les espaces nationaux. Nous abordons, plus spécifiquement, la mondialisation, le passage au néolibéralisme, le renouveau du débat sur le droit et la démocratie et le multiculturalisme. Nous avançons l'hypothèse selon laquelle ces nouveaux paramètres viennent modifier les argumentaires politiques en présence et infléchissent de la sorte l'analyse de la question nationale québécoise.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le contentieux au fondement de la crise politique larvée dans laquelle se trouve le Canada depuis sa fondation est évidemment celui de la reconnaissance politique du Québec en son sein en tant que nation ou, dans la version édulcorée du problème, en tant que société distincte. Nous avons l'habitude de débattre de cette question, mais nous ne réalisons pas toujours que les termes de la discussion se sont imperceptiblement transformés à la faveur des mutations qui traversent aujourd'hui le destin des nations. Ainsi, à part les incidences du libre-échange nord-américain sur l'avenir du Québec (LACHAPPELLE, 1995), la sociologie de la question nationale n'a pas pris toute

la mesure de ces mutations et continue pour l'essentiel d'aborder le cas du Québec dans l'unique perspective du fédéralisme canadien, de ses empêchements et du jeu des rapports de forces qui le traverse.

Or, la mondialisation et le passage au néolibéralisme font en sorte que la résolution des conflits internes est maintenant soumise à des déterminations qui transcendent les espaces nationaux. On songe, par exemple, aux effets sociaux des mesures d'austérité décrétées par le FMI dans plusieurs pays sous-développés (BELLO et CUNNINGHAM, 1994). De même, les alignements budgétaires et les manipulations du taux d'intérêt auxquels sont contraints les pays développés dans la perspective d'une plus grande compétitivité ne constituent que la pointe de l'iceberg de la perte d'autonomie des États-nations (BERNARD, 1997, pp. 169-171). J'avance donc l'hypothèse selon laquelle le contentieux canadien se réarticule à l'heure actuelle en raison de l'éclatement de la référence à un univers national canadien autocentré. La question du Québec ne se pose plus alors dans le cadre circonscrit et contrôlable de l'espace national canadien, mais sur l'horizon de la mondialisation dont les déterminations et surtout les conséquences ont été assez largement mises en lumière depuis quelques années (BOYER *et al.*, 1997 et Groupe de Lisbonne, 1995).

Je voudrais esquisser très rapidement et de façon malheureusement un peu superficielle, l'influence de ces nouveaux paramètres sur l'analyse sociologique de la crise politique canadienne en mettant en lumière les nouveaux discours politiques (l'anti-nationalisme et la valorisation du droit et de la démocratie, en particulier) apparus avec les transformations des sociétés modernes contemporaines. Il semble, en effet, que les sociétés avancées voient l'élaboration de leur discours politique « intérieur » obligé de prendre en charge des problématiques largement définies par les transformations structurelles (la mondialisation) et conjoncturelles (« l'effondrement de l'Union soviétique ») nouées sur le plan international et susceptibles de l'infléchir.

Rappelons d'abord l'essentiel des paramètres qui ont longtemps servi de cadre à l'analyse de la question du Québec dans l'espace politique canadien.

Les éléments du cadre d'analyse traditionnel de la crise politique canadienne

[Retour à la table des matières](#)

La question nationale québécoise est au centre de la dynamique politique canadienne. Depuis le milieu du siècle dernier, le fédéralisme canadien s'échine dans la tentative essoufflée mais inlassablement reconduite d'intégrer le Québec au titre de province comme les autres, cela en refusant en même temps de lui reconnaître une spécificité qui n'a jamais cessé pourtant de s'imposer en tant que réalité sociologique et politique. On peut dire en cela que la question nationale québécoise est depuis toujours l'épine au pied de ce pays qui entretenait le projet de devenir un grand ensemble cohérent et solidement unifié, ainsi que le concevait Macdonald lorsqu'il rêvait d'une union législative plutôt que d'une confédération (RYERSON, 1972). Les espoirs de Macdonald allaient voler en éclats devant le peu d'enthousiasme que manifestaient les futures provinces du Canada à l'idée d'une union législative fortement centralisée. L'aménagement des exigences régionalistes et nationalistes allait donc se traduire dans un compromis en fonction duquel chacune des constituantes conservait une autonomie politique relative (dans l'espace provincial) par rapport au gouvernement central. Les termes de ce compromis devaient avoir de lourdes conséquences sur l'avenir de la nation canadienne. La Confédération installe en effet ce dispositif délicat en vertu duquel le gouvernement fédéral détient les pouvoirs les plus importants au regard de la régulation économique, alors que les provinces se voient attribuer la juridiction sur les institutions destinées à la reproduction sociale. Gilles Bourque et Anne Legaré ont montré jadis le potentiel de division que recèle ce partage de juridictions dans la mesure où les institutions vouées à la reproduction sociale ne relèvent pas du pouvoir central, ce qui permet la perpétuation d'appartenances régionales ou nationales (BOURQUE et LEGARÉ, 1979).

L'histoire nationale canadienne s'est alors tissée dans le cadre d'un régime politique et d'une symbolique nationale qui tout à la fois entre-

tenaient l'utopie de l'unité et tentaient de refouler l'expression des régionalismes et du nationalisme canadien-français. Sur le plan symbolique, l'idéologème des deux peuples fondateurs constitue la manifestation la plus évidente de cette volonté de fondre en une même représentation le tout de la nation et sa division constitutive. On peut dire, en d'autres termes, que la crise politique canadienne relève de la forme du régime dans son impuissance à engendrer l'unité du pays et plus fondamentalement d'un malaise identitaire qui, aussi longtemps qu'il ne sera pas reconnu, bloque toute possibilité de dépassement de la crise en question. Il apparaît assez clairement que cette crise demeurera insurmontable tant et aussi longtemps que ne seront pas accueillies, d'une manière ou d'une autre, les velléités nationalistes du Québec francophone.

Mais il importe d'observer qu'en dépit des forces centrifuges qui l'ont toujours travaillée, l'histoire nationale canadienne est malgré tout parvenue jusqu'à tout récemment à produire la représentation d'un acteur historique maître de son destin, aussi tortueux fût-il. La question nationale québécoise, qui est au cœur du grand récit canadien, a pu ainsi, suivant les contextes et les acteurs en présence, être affirmée, refoulée ou contournée, mais il importe de remarquer qu'elle a toujours été abordée comme problème intérieur. Ainsi par exemple, les heurts qu'ont provoqués les conscriptions de 1917 et de 1942 et, avant elles, les affrontements qui avaient accompagné la participation canadienne-française à la guerre des Boers, mettaient bien sûr en évidence la particularité du Québec dans la mesure où ces conflits armés apparaissaient aux Canadiens français comme étant l'affaire de la nation concurrente. Il n'empêche qu'outre les imprécations à la solidarité internationale à partir desquelles se posait la question de la participation à ces divers conflits, les Canadiens et les Québécois se sont toujours représentés les différends qui les opposaient à ce sujet dans le cadre du fédéralisme canadien et donc en tant que question intérieure. C'est ce cadre clos sur lui-même qui tend à éclater sous la pression exercée par un certain nombre de déterminations extranationales.

Les nouveaux paramètres de l'analyse de la crise politique canadienne

[Retour à la table des matières](#)

Je me limiterai pour l'instant à faire remarquer que ces nouveaux paramètres interviennent pour ainsi dire de l'extérieur dans le contenu canadien de manière à compliquer singulièrement un problème déjà épineux. En effet, la crise politique canadienne est maintenant liée à une dynamique mondialisée que ne maîtrisent plus guère les acteurs en présence. On commence tout juste à apercevoir les effets idéologiques, politiques et culturels du redéploiement du capitalisme à l'échelle du monde. Les analyses consacrées à la mondialisation et au passage au néolibéralisme conduisent de plus en plus souvent à l'évidence d'une crise concomitante du politique et de la culture (HABERMAS, 1990 ; FEATHERSTONE, 1992). Les conséquences politiques renvoient pour l'essentiel à deux phénomènes : la crise de l'État-nation, qui est manifeste à l'érosion de ses capacités régulatrices, et la crise de la représentation politique, laquelle se traduit dans ce qui est à la fois une désertion et un surinvestissement du politique (OFFE, 1984). La désertion correspond au phénomène maintes fois constaté du désintéressement des citoyens vis-à-vis du politique (CASTORIADIS, 1996 ; SPITZ, 1995). Le surinvestissement renvoie à l'invasion dont l'État a été l'objet à la faveur de la dynamique typiquement associée à l'État-providence, dans laquelle ce dernier a dû accueillir les multiples demandes de reconnaissance que lui ont adressées des groupes « d'ayants droit » toujours plus nombreux (syndicats, mouvements sociaux, minorités ethniques, etc.). L'État a été progressivement perçu sous la seule figure du grand technocrate distributeur de droits (LUHMANN, 1990). Dans le contexte canadien, le déficit de légitimité qui frappe l'État et plus précisément la crise de l'État-providence font en sorte de le dessaisir de l'importance qu'il a eue depuis la Deuxième Guerre mondiale dans la définition d'un projet de société. Or, l'unité canadienne est largement tributaire du système de sécurité sociale mis en place sous l'État-providence et sur lequel s'est édifiée la

représentation d'une certaine spécificité canadienne (BOURQUE et DUCHASTEL, 1996b).

L'une des plus importantes conséquences des transformations actuelles, du côté de la culture cette fois, réside dans la montée de l'individualisme. L'avenir de la modernité serait celui de l'individu, de sa quête identitaire et de ses appétits émancipateurs (MAFFESOLI, 1990). Le débat opposant actuellement droits individuels et collectifs dans la perspective de la souveraineté du Québec trouve ici un autre point d'ancrage. La sacralisation de l'individu et de ses droits tend à rendre suspects et surtout obsolètes tous les communautarismes et alimente notamment le dénigrement des nationalismes.

Mondialisation des marchés, crise du politique, dilution relative des capacités régulatrices des États-nations et avancée de l'individualisme viennent donc reformuler de l'extérieur les problématiques nationales. Au-delà du problème constitutionnel, entendu au sens restreint de la lutte en vue de la reconnaissance politique de la spécificité du Québec, il faut appréhender le cas canadien dans le contexte nouveau des sociétés engagées dans le passage au néolibéralisme. Le débat entourant la question nationale québécoise se trouve substantiellement modifié non seulement en raison des changements structuraux que cette dynamique entraîne (la dépendance réelle à l'égard des marchés financiers notamment), mais en raison aussi du nouveau discours politique qui s'affirme à la faveur de ces transformations.

Plus précisément, les mutations actuelles à l'œuvre dans les sociétés néolibérales et soumises aux impératifs de la mondialisation tendent à redéfinir la question du Québec dans le fédéralisme canadien en fonction de trois champs thématiques étroitement associés aux transformations des sociétés modernes contemporaines : 1) la fragmentation identitaire, 2) le multiculturalisme comme idéal d'intégration dans les sociétés plurinationales et 3) la question du droit et de la démocratie. J'examine systématiquement l'univers sémantique de ces grandes thématiques de telle manière à mettre en lumière le fait que les solutions au « problème canadien » semblent maintenant découler de l'introduction de ces nouvelles variables.

Le thème de la fragmentation identitaire

[Retour à la table des matières](#)

Les sciences sociales appréhendent, depuis quelques années, la crise politique canadienne sous le thème de la fragmentation. Gilles Bourque et Jules Duchastel ont abordé le contentieux constitutionnel canadien sous cet angle. *Dans L'identité fragmentée, ils posent l'existence de deux formes de nationalismes au Canada (BOURQUE et DUCHASTEL, 1996b).* Le passage à l'État-providence dans l'après-guerre aurait cristallisé au Canada anglais un nationalisme qualifié de stato-civique, alors que le Québec aurait, lui, élaboré un nationalisme politico-culturaliste. L'une des conséquences les plus importantes du stato-civisme canadien réside dans l'impuissance dans laquelle il s'est trouvé à produire une identité nationale au sens classique du terme, une identité organisée autour des idées de peuple, de nation et de citoyenneté. De ces trois termes, seul le troisième paraît s'être imposé comme constituant de l'identité canadienne. Cependant, la citoyenneté canadienne ne se serait édifiée qu'à partir des grandes valeurs providentialistes que constituent le droit (social), l'unité et l'égalité. En d'autres termes, l'identité canadienne relève davantage de l'adhésion à certaines valeurs centrales de l'État-providence que d'un sentiment d'appartenance collective, à l'inverse de celle qui s'est historiquement constituée dans l'espace québécois. L'État canadien, dans ce contexte, s'est trouvé, pour ainsi dire, contraint de structurer le champ politique en accueillant la diversité des intérêts qui venaient s'y exprimer au nom du droit social. Il en est résulté une tendance au particularisme dont l'effet délétère aura été de contribuer à la fragmentation identitaire au Canada. Le passage à l'État néolibéral prolonge cette tendance inscrite au cœur de la régulation providentialiste en constitutionnalisant dans des Chartes les droits conquis par ces groupes « d'ayants droit » (MANDEL, 1996 ; CAIRNS, 1992). Cette relecture négative du développement du particularisme et des nouveaux corporatismes est induite par la critique, devenue obsédante en sociologie, de la fragmentation de l'unité de la Société (WIEVIORKA, 1996 ; BOURQUE et DUCHASTEL, 1996b ; TOURAINÉ, 1997) et exprime, elle

aussi, l'importance de déterminations relevant d'une dynamique dont les tenants et aboutissants excèdent largement le cadre national.

Jocelyn Létourneau observe à sa façon le déploiement d'une semblable dynamique ; il a saisi sous le concept d'« économie migrante » un ensemble de transformations associées aux sociétés postkeynésiennes et à la mondialisation des marchés (LÉTOURNEAU, 1996, p. 13). Suivant l'auteur, les identités nationales seront fortement affectées par ces transformations. Plus précisément, ces dernières seront soumises à des forces centrifuges susceptibles d'accentuer les particularismes. Dans la mouvance de l'économie migrante, les individus sont appelés à de nombreux déplacements à l'intérieur de la stratification sociale, de même qu'à d'importants repositionnements identitaires. Létourneau évoque la « fracture de l'appartenance » (LÉTOURNEAU, 1996, p. 15) afin de décrire le destin de groupes sociaux qui s'identifient d'ores et déjà à la « classe internationaliste » qui se donne le monde pour horizon et ceux pour lesquels le repli sur des appartenances localistes constituera la seule réponse aux contraintes exercées sur eux par l'économie migrante. La dynamique du fédéralisme canadien contribue également à cette fragmentation. Pour Létourneau, l'essoufflement de la régulation providentialiste des rapports sociaux et la redistribution des pouvoirs qu'elle entraîne dessaisiront le gouvernement fédéral de sa capacité à réguler centralement les rapports sociaux au Canada dans la perspective homogénéisante qui a été la sienne jusqu'à récemment (LÉTOURNEAU, 1996, p. 190).

La thèse de la fragmentation paraît prolonger celle de la balkanisation dont Bourque et Legaré ont fait, il y a une vingtaine d'années, l'une des tendances dominantes du fédéralisme canadien.

La Constitution canadienne induisait donc des luttes de juridiction toujours à reprendre. Rien n'avait préparé la fusion des questions nationale et régionale. L'État canadien, depuis la proclamation de la Confédération, présente une tendance structurelle à l'éclatement, tendance sans cesse reportée mais toujours reproduite [...] L'analyse de la crise actuelle nous permettra de montrer comment cet État si « balkanisé » parvient et parviendra sans doute à se reproduire (BOURQUE et LEGARÉ, 1979, p. 94).

Il faut cependant remarquer que la notion de balkanisation ne renvoie ici qu'à la forme du régime et ne vise que les contradictions engendrées par l'acte confédératif. La thèse de la « tendance structurelle à l'éclatement » oppose, en effet, les importants pouvoirs de régulation économique dévolus au gouvernement fédéral à la juridiction sur les institutions relatives à la reproduction de la socialité (école, culture, santé et assistance sociale) dévolue aux provinces. L'analyse a alors très justement mis en lumière que, dans une telle forme de régime constitutionnel, les régionalismes et le nationalisme québécois se reproduiront d'autant plus facilement que les sociétés locales disposent des moyens institutionnels de cette reproduction. Le grand projet de l'unité canadienne sera ainsi constamment contredit.

L'originalité des analyses actuelles centrées sur le thème de la fragmentation réside dans le fait qu'elles mettent en évidence les déterminations extranationales dont il a été question précédemment. La fragmentation n'est pas en effet le seul fait des tendances centrifuges induites par le fédéralisme canadien, mais aussi de la crise du politique. La poussée exercée par la multitude des revendications particularistes, la multiplication des demandes de reconnaissance (TAYLOR, 1994 et 1992) et l'enchevêtrement de positions corporatistes, qui ont perdu de vue depuis longtemps le « bien commun » de la nation, contribuent à fissurer l'unité de la référence identitaire canadienne. Dans cette perspective, la Charte des droits et libertés constitue un instrument de fragmentation de la société. Elle cristallise et achève les effets d'une dynamique de judiciarisation des rapports sociaux induite sous la régulation providentialiste et fonde, en même temps, les assises de la régulation néolibérale en consacrant la segmentation de la société en fonction des revendications de groupes d'ayants droit (MANDEL, 1996).

Par rapport à la notion de balkanisation qui l'a précédée dans les analyses du fédéralisme, l'idée d'une fragmentation du lien social ouvre sur les contradictions au coeur des sociétés contemporaines. Elles compromettent l'unité de la société encore davantage que la balkanisation engendrée par la particularité du fédéralisme canadien. En effet, les mutations actuelles du politique font en sorte d'institutionnaliser les particularismes corporatifs ou identitaires et entravent la production d'une référence identitaire relativement unifiée et cohérente

comme celle que postule, par exemple, la conception républicaine de la nation. La consolidation de ce que BOURQUE et DUCHASTEL (1996b) ont nommé la citoyenneté particulariste à travers la reconnaissance constitutionnelle des droits autochtones, de ceux des femmes et surtout le potentiel de regroupements corporatistes appuyés sur le juridisme de la citoyenneté ouvert par la Charte des droits et libertés, ajoute ses effets à la tendance à l'éclatement du Canada. Le résultat de l'élection fédérale de 1997 exprime, dans la fragmentation politique qui en a résulté, l'exacerbation de cette tendance.

Le multiculturalisme comme idéal d'intégration dans les sociétés plurinationales

[Retour à la table des matières](#)

Le multiculturalisme et le caractère plurinational du Canada constituent la deuxième thématique autour de laquelle s'organise actuellement le débat concernant le contentieux Québec-Canada. Les préoccupations croissantes pour le multiculturalisme un peu partout en Occident (GIGNAC, 1997, p. 31 ; MARTUCCELI, 1996) témoignent des profondes mutations des sociétés développées à l'heure de la mondialisation, laquelle ne pourra qu'accroître considérablement la circulation migratoire et par le fait même l'hybridation identitaire de ces sociétés. Le débat canadien sur le multiculturalisme, même s'il nous semble étroitement lié au contentieux national, s'alimente en fait de la dynamique plus large de la complexification politique et identitaire des sociétés capitalistes impulsée par leur nécessaire ouverture à l'immigration.

Depuis la promulgation de la loi sur le bilinguisme et le multiculturalisme au début des années soixante-dix, le discours politique canadien exhibe fièrement son modèle d'intégration sociale. Le Canada constituerait ainsi un exemple d'ouverture et de tolérance en reconnaissant aux diverses communautés culturelles qu'il abrite le droit de sauvegarder leur spécificité culturelle. Née sous le premier gouvernement Trudeau, la politique du multiculturalisme a été abondamment critiquée par les souverainistes québécois parce qu'au-delà de l'appa-

rent idéal de tolérance qu'elle semble incarner, elle n'aurait visé, en réalité, qu'à étouffer les velléités nationalistes québécoises. Christian Dufour avance ainsi que

Le multiculturalisme fut adopté pour deux raisons. Il s'agissait de répondre aux attentes des immigrants arrivés en Ontario après la Deuxième Guerre mondiale, dont l'assimilation n'était pas complétée. Mais c'était également un moyen d'éviter de reconnaître le biculturalisme du pays et d'admettre les conséquences politiques de la spécificité québécoise. Le multiculturalisme réduit en principe le fait québécois à un phénomène ethnique. (DUFOUR, 1989, p. 77.)

De la même façon que l'on a prétendu reconnaître dans le multiculturalisme la tentative de nier l'existence de la réalité nationale québécoise (LAMOUREUX, 1995, P. 143), l'enchâssement d'une Charte des droits dans la constitution de 1982, posant l'égalité juridique de tous les citoyens sans égards à leur appartenance identitaire, a été interprété comme représentant la volonté de contourner les revendications nationalistes québécoises (DUFOUR, 1989). Guy Laforest estime ainsi que le rapatriement unilatéral de la constitution et l'enchâssement de la Charte sont non seulement l'expression d'une négation de la spécificité nationale du Québec, mais que l'opération constitue la rupture du contrat moral qu'avait en quelque sorte consacré le pacte entre les deux peuples fondateurs dans l'esprit de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (LAFORST, 1991).

Encore ici, cette critique du multiculturalisme et du prolongement de sa dynamique dans l'enchâssement de la Charte est assez bien connue. Qu'elle soit ou non fondée, cette vue des choses est née de la conjoncture précédente, dans laquelle on a pu mener dans l'espace national canadien le débat sur le sort du Québec. Il importe de constater que la question du multiculturalisme, telle qu'elle se pose actuellement, soulève un problème beaucoup plus profond que celui des seuls rapports conflictuels qu'entretiennent les deux nationalismes en présence au Canada. De la même façon que les thèses sur la fragmentation renouvellent le thème de la balkanisation en intégrant un ensemble de déterminations extranationales, le débat sur le multiculturalisme prend aujourd'hui une nouvelle dimension. Le percutant ouvrage de Neil BISSOONDATH (1995) est l'expression de ce nouveau et il

a largement contribué à raviver cette thématique. Bissoondath ne s'attaque pas au projet caché que recèlerait le multiculturalisme, mais s'intéresse plutôt à ses effets sur la production de l'identité canadienne. Sa critique porte notamment sur le fait que le multiculturalisme est incapable de véritablement circonscrire les règles éthico-politiques sur lesquelles pourrait se fonder la société canadienne.

La loi sur le multiculturalisme ne trace aucune frontière au-delà de laquelle le compromis conclu avec des pratiques culturelles différentes ne tiendrait plus. Si bien qu'il y a quelques années un groupe musulman de Toronto a exigé, au nom du respect de sa culture, le droit de se soustraire aux lois canadiennes et de leur substituer la loi islamique [...] (BIS- SOONDATH, 1995, pp. 150-151.)

L'importation, au cœur du débat canadien portant sur le multiculturalisme, de préoccupations relevant de l'éthique sociale témoigne de l'élargissement de la discussion. Les problèmes que soulève Bissoondath transcendent en effet la question du biculturalisme au Canada. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la question du multiculturalisme et celle des relations ethniques connaissent une faveur renouvelée en Amérique du nord (GUTMANN, 1994) comme en Europe (WIEVIORKA, 1996). La résurgence de ces préoccupations résulte évidemment de la diversité croissante des sociétés développées et des problèmes d'intégration qu'elle soulève, mais elle participe aussi d'une vaste réflexion portant plus généralement sur l'altérité et la tolérance dans des sociétés devenues hybrides sur le plan culturel. Le cœur de cette question réside dans la mise au point des modalités de reconnaissance de cette diversité au sein de sociétés multiculturelles et, dans certains cas, plurinationales.

Au Canada, la perpétuation du multiculturalisme, en tant que modalité d'intégration des nouveaux arrivants, s'impose d'autant plus que, le fait paraît difficilement contestable, il fonde en même temps l'essentiel de la non-reconnaissance de la spécificité nationale du Québec. Mais, ce faisant, il contribue, ainsi que le montre Bissoondath, à la dispersion de la référence identitaire canadienne, laquelle est alors impuissante à contrer l'affirmation bruyante et militante du nationalisme québécois qui constitue la plus grave menace à l'unité canadienne.

Le nationalisme québécois, le droit et la démocratie

[Retour à la table des matières](#)

Un débat passionné traverse les sociétés occidentales depuis le début des années quatre-vingt autour du droit et de la démocratie. La « re-sacralisation » du droit et de la démocratie correspond en partie aux nécessités du redéploiement du capitalisme à l'échelle du monde : libre circulation, respect du contrat et paix sociale constituent en effet les conditions nécessaires à la réalisation du profit dans un espace désormais mondialisé. La généralisation de l'État de droit et de la démocratie installe en quelque sorte les paramètres susceptibles de baliser l'incertitude et l'instabilité politique nuisibles au bon fonctionnement de l'économie de marché (RAMONET, 1996).

Le phénomène renvoie également à plusieurs facteurs conjonctureux sur le plan politique. La redécouverte des grandes valeurs du libéralisme remonte peut-être à la dénonciation du totalitarisme soviétique tel que le révélait avec fracas *L'archipel du Goulag* d'Alexandre Soljénitsyne (GLUCKSMANN, 1975, p. 17 ; AUBRAL et DELCOURT, 1977, p. 26). C'est en effet dans la commotion provoquée par la publication de ce livre qu'a pu éclore et connaître un certain retentissement la *nouvelle philosophie* dont André GLUCKSMANN et Bernard-Henri LÉVY ont été les principaux représentants en même temps que les nouveaux chantres des droits de l'homme au moment où les pays socialistes entraient en crise.

Le second élément de conjoncture ayant favorisé le renouveau des préoccupations autour de la démocratie réside évidemment dans la chute du mur de Berlin en 1989 que les pays de l'Ouest ont accueillie comme le triomphe longtemps différé de la démocratie et la faillite du communisme en tant que système économique. Le discours politique contemporain célèbre la démocratie et l'État de droit avec d'autant plus d'emphase que ces grands canons du libéralisme semblent avoir fait l'incontestable démonstration de leur « vérité historique » ou à tout le moins de leur désirabilité (CASTORIADIS, 1996). La redécouverte

enthousiaste des vertus du droit et de la démocratie renvoie également à la crise du marxisme dont on a pu apercevoir les premières lueurs dès la fin des années soixante-dix (CASTORIADIS, 1996). C'est sans doute la profonde mésestimation, dans le marxisme, des grandes valeurs « bourgeoises », jointe à la crise politique concomitante des socialismes réels qui ont préparé la voie à cette « réinvention » de la démocratie (LEFORT, 1983).

Ce vaste débat autour de la démocratie et de la question des droits de l'homme place les nationalistes sur la défensive et les accule à justifier le caractère apparemment antidémocratique de leur projet politique. En effet, l'ultime consécration de la démocratie en tant que valeur cardinale au cours des années quatre-vingt et davantage encore depuis 1989 a eu pour effet de fournir aux détracteurs du nationalisme un argument de taille qui allait fortement contribuer à la reformulation de la question de la souveraineté du Québec. Cette formidable revalorisation de l'idéal démocratique traverse actuellement tous les débats portant sur la résurgence des nationalismes avec pour principale visée de les disqualifier (TOURAINÉ, 1997 ; MINC, 1993). Le retentissant ouvrage de FUKUYAMA sur la « fin de l'histoire » (1992) a participé à l'élaboration de ce nouveau lieu commun pour lequel nationalisme et démocratie sont en opposition (NODIA, 1994, p. 5). Cela au point où cette opposition est devenue littéralement obsédante dans la réflexion autour du nationalisme québécois et de ses rapports constitutifs au nationalisme canadien. La nouveauté de ce thème est manifeste si l'on considère le fait qu'une éventuelle proclamation de souveraineté issue du référendum de 1980 n'aurait sans doute jamais été contestée au nom de la violation de la démocratie qu'elle aurait représentée. Le discours fédéraliste n'a jamais, du moins explicitement voulu contester la légalité ni la légitimité des décisions politiques qui auraient pu découler d'une victoire souverainiste. Il est frappant de constater que le référendum de 1995 a été, au contraire, l'occasion d'attaques dirigées contre son caractère prétendument antidémocratique et illégitime (KHOURI, 1995 ; RICHLER, 1992).

C'est principalement de l'intérieur du Québec qu'ont surgi bon nombre de réflexions inspirées du thème de la démocratie. Ainsi, Marc ANGENOT (1996, 1992) a saisi l'ethos antidémocratique qui constituerait l'arrière-plan du nationalisme québécois sous la notion

d'« idéologie du ressentiment ». Aux yeux de l'auteur, toutes les velléités nationalistes s'alimentent du sentiment malsain d'une victimisation originaire et d'un désir de réparation. Les idéologies ressentimenteuses auraient tendance à circonscrire le territoire d'un « nous » qui dessine alors sur son extérieur la figure d'un adversaire auquel on demande des comptes sans interroger les motifs de sa propre infériorisation (ANGENOT, 1996, p. 15). Un tel dispositif idéologique serait porteur de projets antidémocratiques dans la mesure où, s'appuyant sur une situation démographique favorable, une collectivité ressentimenteuse cherchera à profiter du poids de sa majorité afin de nier aux minoritaires un certain nombre de droits fondamentaux au nom d'une exigence de réparation.

Sur un autre registre, mais de manière intimement liée, on a vu surgir au Canada et au Québec toute une discussion opposant droits individuels et collectifs. L'archétype de ce débat se retrouve peut-être dans les échanges qu'ont eus Jürgen HABERMAS et Charles TAYLOR au sujet des rapports qu'entretiennent nationalisme et libéralisme (GUTMANN, 1994). Taylor a tenté de montrer qu'une certaine conception des droits collectifs n'est pas intrinsèquement étrangère au libéralisme dans la mesure où la volonté de sauvegarder certaines caractéristiques identitaires peut être associée à la défense de droits fondamentaux au sens où le conçoit le libéralisme. Habermas lui oppose le fait que le libéralisme politique classique n'est en aucune façon indifférent aux différences culturelles et qu'il s'agit alors d'un faux débat (GUTMANN, 1994, p. 112). Une inflexion récente du débat tend ainsi à inscrire la promotion des droits collectifs dans la droite ligne de la tradition libérale, en effaçant de la sorte l'hypothétique contradiction qui séparerait inexorablement libéralisme et nationalisme (KYM-LICKA, 1995 ; NODIA, 1994). C'est en tout cas la position de Kymlicka qui, à la différence des « communautariens » tels que TAYLOR, avance que la reconnaissance des droits collectifs ne procède nullement d'un infléchissement des préceptes du libéralisme, mais s'inscrit dans leur continuité (KYMLICKA, 1995). Plus encore, l'idéal politique du libéralisme peut se trouver nié dans la non-reconnaissance d'appartenances identitaires particulières dans la mesure où les individus qui se réclament d'elles pourraient subir une discrimination du fait de cette appartenance minoritaire.

Du côté des souverainistes et des fédéralistes ouverts au dialogue, on s'évertue donc maintenant à démontrer la convergence du nationalisme et de la démocratie (TULLY, 1995 ; PELLETIER, 1996 ; LAFOREST, 1993). Guy Laforest rejette ainsi l'interprétation « monochrome » du libéralisme en vertu de laquelle celui-ci s'opposerait par définition aux droits revendiqués au nom des collectivités (LAFOREST, 1993, p. 90). S'appuyant sur la relecture de RAWLS effectuée par Kymlicka, LAFOREST (1993) essaie de montrer que, même dans l'optique du libéralisme, la protection d'appartenances culturelles ou identitaires peuvent légitimement faire l'objet de droits (LAFOREST, 1993, p. 105). Jacques Pelletier, ripostant à la tentative de délégitimation du nationalisme élaborée par ANGENOT, avance que le projet souverainiste n'est pas que repli et crispation, mais surtout affirmation et ouverture (PELLETIER, 1996, p. 95).

La thèse de l'antidémocratie n'en demeure pas moins actuellement dominante dans le discours antinationaliste et alimente cette autre discussion sur le même thème opposant cette fois nationalismes civique et ethnique. Jean-Pierre Derriennic, pour un, a ainsi voulu montrer que nationalisme et démocratie sont profondément antinomiques (DERRIENNIC, 1995, p. 16). Certes, soutient-il, le nationalisme québécois est plutôt civique, mais le projet souverainiste devra forcément adopter le discours de l'identitaire pour faire valoir sa légitimité et donc transformer le nationalisme québécois en nationalisme ethnique. Cette vue des choses se rapproche de celle de Marc Angenot en ce qu'elle présume d'une dangereuse crispation identitaire dans la foulée de ce désir d'affirmation nationale dont les débordements auraient rapidement pour effet de liquider les idéaux d'un nationalisme oublieux de sa profession de foi civique. De telles conceptions sont suffisamment répandues pour aiguiller le contentieux canadien dans la direction obligée d'une vaste discussion sur la démocratie.

L'éventualité d'un troisième référendum mobilise davantage encore le thème de la démocratie. Le renvoi devant la Cour suprême du Canada de la question de la légalité constitutionnelle d'une éventuelle sécession du Québec, de même que la rhétorique partitionniste participent de la reformulation du débat autour du nationalisme québécois dont l'idéal démocratique semble maintenant constituer l'arrière-plan. Il est à cet égard tout à fait remarquable que le gouvernement du Ca-

nada estime à l'heure actuelle, en s'appuyant sur des arguments relevant de la démocratie et de la légitimité, que la majorité absolue ne suffirait pas à assurer la légitimité d'un vote référendaire favorable à la souveraineté du Québec (BEAUCHEMIN, 1997).

La reviviscence de l'idéal démocratique exerce ainsi une grande influence sur la formulation des enjeux politiques au Canada. Le vaste débat qui oppose aujourd'hui droits individuels et collectifs transcende largement l'espace national canadien comme le montre la discussion passionnée autour des thèses de John RAWLS sur la justice (1996 et 1987), et de manière plus générale, dans la discussion qu'ont engagée aux États-Unis *liberals* et *communitarians* (MULHALL et SWIFT, 1996) ou encore en France dans les affrontements que suscitent au nom de la démocratie, les droits culturels et religieux des groupes minoritaires. Le refus de reconnaissance politique du Québec s'appuie maintenant largement sur le prétendu déni des droits des citoyens appartenant aux minorités anglophone et allophones que représenterait une éventuelle souveraineté nationale québécoise. Le partitionnisme des anglophones de l'ouest de Montréal constitue la réplique anticipée à cette prétendue dénégation de droits démocratiques. La polarisation qui nous est devenue familière entre droits individuels et collectifs, n'est guère de nature à pacifier le débat politique au Canada. Nous assistons peut-être à une ethnicisation du conflit dont l'une des manifestations tient au fait que les nationalistes du Québec adressent à leur tour des leçons de démocratie à leurs accusateurs en soulignant, par exemple, le caractère ethnociste de leurs positions ou de leurs stratégies politiques (BOUTHILLIER, 1997 ; LEGAULT, 1992).

Bien sûr, la question de la démocratie ne constitue nullement une pesanteur ou un artifice dans la discussion concernant le projet politique inspiré du nationalisme québécois. Mais, il importe de constater que le caractère apparemment déterminant de cette question relève dans une large mesure d'une conjoncture issue de mutations dont les effets se déploient actuellement à l'échelle du monde. De la même façon que ce que j'ai appelé plus haut le surinvestissement du politique constitue un phénomène qui ne relève pas en propre de la dynamique canadienne, la recrudescence de l'idéal démocratique et la revalorisation des droits de l'homme, portées par la conjoncture internationale, viennent colorer sinon compliquer un contentieux qui jusqu'à tout ré-

cemment s'inscrivait dans la dynamique relativement maîtrisable du fédéralisme canadien.

Les solutions au contentieux canadien à la lumière des nouveaux paramètres du débat

[Retour à la table des matières](#)

Les déterminations nouvelles à l'intérieur desquelles se réarticule présentement la crise politique canadienne débouchent sur des solutions qui sont elles aussi des propositions de sortie de crise nouvelles sur le plan de l'analyse sociologique. Il me semble pouvoir ramener les tentatives actuelles à trois tendances.

Le dépassement de la nation. La critique du nationalisme a débouché sur des tentatives de dépassement de la nation pour reprendre l'expression de Dominique SCHNAPPER (1994). Cette tentative théorique consiste à dégager les voies d'une « pure rationalité de la citoyenneté » (SCHNAPPER, 1994, p. 75), c'est-à-dire la production d'une organisation politique qui serait dissociée de l'appartenance nationale. C'est ainsi que HABERMAS a développé le concept du « patriotisme constitutionnel » dans le cadre duquel le débat politique ne se référerait plus à la « totalité concrète de la nation », mais à des « processus et des principes abstraits » (SCHNAPPER, 1994, p. 77). Il faut alors distinguer l'État de droit, lieu de la loi, de la nation, lieu de l'identité. Le sentiment patriotique ne serait plus lié à la nation culturelle et à une histoire particulière, mais à une conception partagée de l'État de droit (HABERMAS, 1990). Habermas avance alors que l'individu, détaché de ses appartenances collectives, se rendrait disponible à la discussion argumentative et que c'est à partir de cette disposition que l'on peut concevoir la refondation du lien social. Le patriotisme constitutionnel constituerait en cela un élargissement de l'espace démocratique.

Cette position a été reprise par Joseph-Yvon Thériault pour qui la Révolution tranquille annonçait paradoxalement une dilution de « l'exigence nationaliste » en raison même des avancées de la moder-

nité qu'elle représentait et de son effet de dissolution du procès identitaire (THÉRIAULT, 1994). La Révolution tranquille aurait donc porté cette contradiction essentielle qui fait d'elle le moment premier de la politisation du nationalisme canadien-français en même temps qu'elle fonde les conditions de sa déliquescence. Le nationalisme québécois serait ainsi en porte-à-faux avec les tendances lourdes de la société moderne.

Dans une autre direction, mais toujours dans la perspective d'un dépassement de la nation, on trouve des propositions issues de ce que l'on peut appeler les théories du post-nationalisme dont Jean-Marc Ferry est en France l'un des principaux représentants (FERRY et THIBAUD, 1992). Critiquant les conceptions classiques de la nation qui feraient inévitablement d'elles le terreau d'un certain ethnicisme, Ferry, qui se porte à la défense de l'Europe, définit ainsi le post-nationalisme :

L'idée post-nationale procède de la conviction que l'appartenance à une communauté de culture et d'Histoire, ainsi que le désir de vivre ensemble et l'adhésion à un projet collectif formé par cette communauté solidaire ne constituent plus le fondement suffisant d'une citoyenneté accordée aux exigences critiques d'une moralité post-conventionnelle [...] (FERRY, 1992, p. 167).

Gilles Bourque et Jules Duchastel ont repris cette thèse à leur compte dans le cadre de leurs analyses récentes de la crise politique canadienne (BOURQUE et DUCHASTEL, 1996a). Leur lecture de la situation canadienne se fonde sur la reconnaissance de la diversité culturelle et identitaire de la société canadienne et plus particulièrement québécoise. Les auteurs estiment que, dans ces conditions, la souveraineté du Québec est irréalisable sans soulever un problème de légitimité, de la même façon que la non-reconnaissance politique de la nation québécoise ne peut que perpétuer le blocage actuel du fédéralisme canadien. Cette analyse les a conduits à proposer la formation d'une union confédérale au sein de laquelle le caractère binational du Canada serait pleinement reconnu dans un parlement regroupant alors les deux entités politiques autour d'intérêts communs. Ces propositions prennent en compte le caractère multinational et pluriethnique des réalités politiques canadienne et québécoise et assument en quelque sorte

la critique visant la faible légitimité d'un projet arrimé à une quelconque appartenance identitaire.

Les thèses d'un nécessaire dépassement de la nation intègrent donc la complexification des sociétés contemporaines et reconnaissent leur degré avancé de fragmentation, ce qui interdirait la formulation d'un projet fondé sur un imaginaire national exclusiviste.

La conciliation de l'idéal universaliste du libéralisme et des appartenances identitaires. Il faut ensuite considérer les propositions qui relèvent du vaste débat entourant la question du droit (les droits collectifs contre les droits individuels) et qui correspond évidemment au regain d'intérêt pour la démocratie dont nous venons de voir l'influence. Dans cette direction, il s'agit d'établir quels types de droits doivent prévaloir (individuels ou collectifs) ou encore de quelle manière il serait possible de les arrimer. Au Québec, c'est la tâche que se sont donnée plusieurs auteurs tant francophones qu'anglophones en raison du caractère névralgique d'une telle discussion dans le contexte nouveau que nous avons cherché à dégager jusqu'ici. À cet égard, les travaux auxquels j'ai déjà fait allusion ont tendance à vouloir conjuguer les droits des collectivités aux stricts impératifs du droit libéral originellement associé à l'individu. La vigueur avec laquelle s'impose présentement cet aspect particulier dans le débat politique canadien fait écho à la discussion qui fait rage aux États-Unis entre *liberals* et *communitarians* autour de cette même question. Dans le cadre du débat politique canadien, ces tentatives de conciliation renvoient bien sûr au contentieux historique que l'on sait, mais elles constituent aussi la traduction en sol canadien d'un questionnement sur la démocratie qui s'articule actuellement à l'échelle du monde.

La souveraineté politique du Québec. Enfin, l'une des solutions envisagées au dénouement de la crise politique canadienne réside bien sûr dans le projet souverainiste. Ici encore, la réflexion emprunte plusieurs sentiers, mais il me semble utile d'insister sur l'une de ses inflexions les plus importantes et la plus inquiétante peut-être, qui consiste en une certaine ethnicisation du contentieux Québec-Canada. Guy BOUTHILLIER (1997) s'est ainsi employé à montrer que le Canada s'est construit sur le projet ethniciste d'une assimilation de la composante canadienne-française par l'entremise de dispositifs politi-

ques (l'Acte d'union, par exemple) puis, par de vigoureuses politiques d'immigration visant à minoriser les Canadiens français. L'intérêt d'un tel travail est manifeste surtout si l'on considère la recrudescence des allégations d'ethnisme visant le nationalisme québécois (DÉLISLE, 1992). Mais il signale aussi les dangers d'une ethnicisation de la crise politique québécoise (la publicité anti-québécoise du Reform Party à l'élection fédérale de 1997 en constitue la claire illustration). L'appui très senti qu'a reçu le oui chez les francophones au référendum de 1995 laisse entrevoir que la victoire finale est à portée de la main et que, la prochaine fois, une forte majorité des voix obtenue au sein de la seule communauté francophone sera suffisante pour l'emporter. Le danger qui guette maintenant le projet politique des nationalistes du Québec est celui d'un infléchissement du débat sur la souveraineté en vertu duquel celui-ci n'apparaîtrait plus que comme le seul projet des francophones qu'il ne resterait plus qu'à imposer aux minorités en augmentant le pourcentage du vote souverainiste au sein de la communauté francophone. L'enlisement du débat dans ces sables mouvants constituerait une malheureuse régression. Même si le nationalisme québécois n'a jamais pu échapper complètement à la suspicion ethniste qui pèse sur lui, il faut remarquer que depuis plusieurs années il était parvenu à faire valoir avec un certain succès ses dimensions émancipatrices, inclusives et démocratiques. Or, il faut observer que l'ethnicisation de la crise politique canadienne résulte en bonne partie du parallèle que les détracteurs du nationalisme francophone croient maintenant pouvoir établir à la lumière des violentes poussées nationalistes issues du démantèlement de l'Union soviétique et plus particulièrement de la décomposition aux effets catastrophiques de la Yougoslavie. Encore là, l'influence de la conjoncture internationale sur le débat ne fait pas de doute.



Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

La crise politique canadienne ne semble pas près de trouver son dénouement. La constitution de 1982 a eu pour effet de rigidifier considérablement les modalités d'une éventuelle entente susceptible de satisfaire la demande de reconnaissance politique du Québec. Il semble d'ailleurs improbable que de nouvelles « offres » proviennent du Canada hors Québec d'ici à la tenue du prochain référendum. Sur le front québécois lui-même, l'éventualité d'un troisième référendum portant sur la souveraineté ne constitue pas nécessairement le dépassement du contentieux dans la mesure où l'éventuelle victoire du oui serait forcément très courte et soulèverait un sérieux problème de légitimité. La position de ceux qui auront alors voté en faveur de la souveraineté sera non seulement inconfortable, mais cette victoire précaire risque même de fragiliser leur détermination, certains préférant peut-être dans les circonstances lancer une nouvelle perche au Canada dans la perspective d'ultimes négociations. Bref, certains souverainistes risquent d'être divisés quant à la pertinence d'une déclaration de souveraineté à la suite d'une victoire peu convaincante.

Que ces supputations soient bien fondées ou non, il n'empêche que le contentieux Québec-Canada se trouve maintenant compliqué du fait que de nombreuses déterminations nouvelles viennent perturber un débat qui s'est longtemps déroulé dans le cadre du fédéralisme canadien. Il convient de prendre la pleine mesure de ces nouvelles variables, fussent-elles, comme dans le cas de la thématique du droit et de la démocratie, une résultante en partie dictée par une conjoncture internationale ayant peu à voir avec les convulsions constitutionnelles canadiennes. Les positions politiques des uns et des autres se référeront désormais à ces grandes thématiques. Les fédéralistes invoqueront la démocratie à l'encontre du projet souverainiste que l'on jugera alors à l'aulne du droit, alors que les souverainistes affirmeront peut-être la nécessité de la souveraineté afin de préserver certaines caracté-

ristiques identitaires dans le contexte d'une mondialisation niveleuse de différences.

Ainsi, il y a fort à parier que la tourmente politique canadienne se compliquera passablement au fur et à mesure que prendront forme des discours aux fondements extérieurs au contentieux canadien lui-même. Cela ne signifie aucunement que la présence de ces nouvelles données soit artificielle. Les questions du droit et de la démocratie, le débat portant sur le multiculturalisme dans le cadre d'une société pluriethnique et plurinationale, les forces d'intégration que recèle la mondialisation, peuvent bien faire l'objet de discours opportunistes et manipulateurs, mais ces thèmes s'imposent maintenant au débat de manière incontournable, tant il est vrai que le destin des sociétés contemporaines se jouera dans le cadre d'interrelations de plus en plus étroites.

Jacques BEAUCHEMIN
Département de sociologie,
Université du Québec à Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

ANGENOT, Marc

_____, *Les idéologies du ressentiment*, Montréal, XYZ éditeur, 1996.

_____, « Les idéologies du ressentiment », *Discours social /Social discourse*, vol. IV, 1992, 3 et 4, pp. 7-35.

AUBRAL, François et Xavier DELCOURT, *Contre la nouvelle philosophie*, Paris, Gallimard, 1977.

BEAUCHEMIN, Jacques, « Feu nourri sur la légitimité », *Le Devoir*, LXXXVHI, 128, A-9, 10 juin 1997.

BELLO, Walden et Shea CUNNINGHMA, « De l'ajustement structurel et ses implacables desseins », *Le Monde diplomatique*, 8-9, septembre 1994.

BERNARD, Michel, *L'utopie néolibérale*, Montréal, Les Éditions du Renouveau québécois et la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1997.

BISSOONDATH, Neil, *Le marché aux illusions. La méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal / Liber, 1995.

BOURQUE, Gilles et Jules DUCHASTEL

_____, « Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 14, 1996, pp. 77-94.

_____, *L'identité fragmentée*, Montréal, Fides, 1996. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BOURQUE, Gilles et Anne LEGARÉ, *Le Québec, la question nationale*, Paris, Maspéro, 1979. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

BOUTHILLER, GUY, *L'obsession ethnique*, Montréal, Lanctôt éditeur, 1997.

BOYER, Robert (et collaborateurs), *Mondialisation, au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, 1997.

CAIRNS, Allan, *Charter versus Federalism. The Dilemmas of Constitutional Reform*, Montréal / Kingston, McGill / Queen's University Press, 1992.

CASTORIADIS, Cornélius, *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996.

DÉLISLE, Esther, *Le traître et le Juif*, Outremont, L'Étincelle éditeur, 1992.

DERRIENNIC, Jean-Pierre, *Nationalisme et démocratie : réflexion sur les illusions des indépendantistes québécois*. Montréal, Boréal, 1995.

DUFOUR, Christian, *Le défi québécois*, Montréal, L'Hexagone, 1989.

FEATHERSTONE, Mike (dir.), *Global Culture. Nationalism, Globalization and Modernity*, London, Sage Publications, 1992.

FERRY, Jean-Marc, « Une philosophie de la communauté », dans : Jean-Marc FERRY et Paul THIBAUD, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

FERRY, Jean-Marc et Paul THIBAUD, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.

FUKUYAMA, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

GIGNAC, Jean-Luc, « Sur le multiculturalisme et la politique de la différence identitaire : Taylor, Walzer, Kymlicka », *Politique et sociétés*, vol. 16, no 2, 1997, pp. 31-65.

CLUCKSMANN, André, *La cuisinière et le mangeur d'hommes*, Paris, Seuil, 1975.

Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat mondial*, Montréal, Boréal, 1995.

GUTMANN, Amy (dir.), *Multiculturalism*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1994.

HABERMAS, Jürgen, *Écrits politiques*, Paris, Cerf, 1990.

KHOURI, Nadia, *Qui a peur de Mordecai Richler ?*, Montréal, Éditions Balzac, 1995.

KYMLIKA, Will, *Multicultural citizenship*, New York, Oxford University Press, 1995.

LACHAPELLE, Guy, *Quebec Under Free Trade. Making Policy in North America*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1995.

LAFORÉST, Guy

_____, *De la prudence*, Montréal, Boréal, 1991.

_____, « L'esprit de 1982 », dans : Louis BALTHAZAR, Guy LAFORÉST et Vincent LEMIEUX (dirs), *Le Québec et la restructuration du Canada 1980-1992. Enjeux et perspectives*, Montréal, Septentrion, 1991, pp. 107-131.

LAMOUREUX, Diane, « Le patriotisme constitutionnel et les États multinationaux » dans : François BLAIS, Guy LAFORÉST et Diane LAMOUREUX (dirs), *Libéralismes et nationalismes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, pp. 58-77.

LEFORT, Claude, *L'invention démocratique : les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1983.

LEGAULT, Josée, *L'invention d'une minorité : les Anglo-Québécois*, Montréal, Boréal, 1992.

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Les années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante*, Montréal, Boréal, 1996.

LUHMANN, Niklas, *Political Theory in the Welfare State*, New York, Walter de Gruyter, 1990.

MAFFESOLI, Michel, *Au creux des apparences : pour une éthique de l'esthétique*, Paris, Plon, 1990.

MANDEL, Michael, *La charte des droits et libertés et la judiciarisation du politique au Canada*, Montréal, Boréal, 1996.

MARTUCCELLI, Danilo, « Les contradictions politiques du multiculturalisme », dans : Michel WIEVIORKA (dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.

MINC, Alain, *La vengeance des nations*, Paris, Librairie générale française, 1993.

MULHALL, Stephen et Adam SWIFT, *Liberals and Communitarians*, Cambridge, Blackwell Publishers, 1996.

NODIA, Ghia, « Nationalism and democracy », dans : Larry DIAMOND et Marc PLATINER (dirs), *Nationalism, Ethnic Conflict and Democracy*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1994, pp. 3-21.

OFFE, Clauss, *Contradictions of the Welfare State*, Cambridge, The MIT Press, 1984.

PELLETIER, Jacques, *Au-delà du ressentiment. Réplique à Marc Angenot*, Montréal, XYZ éditeur, 1996.

RAMONET, Ignacio, « Chancelante démocratie », *Le Monde diplomatique*, 1, octobre 1996.

RAWLS, John

_____, *Le droit des gens*, Paris, Éditions Esprit, 1996.

_____, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.

RICHLER, Mordecai, *Oh Canada ! Oh Québec ! Requiem pour un pays divisé*, Candiac, Éditions Balzac, 1992.

RYERSON, Stanley B., *Le capitalisme et la confédération*, Montréal, Parti Pris, 1972.

SCHNAPPER, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

SPITZ, Bernard, *La morale à zéro. Pour une reconquête civique*, Paris, Seuil, 1995.

TAYLOR, Charles,

_____, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994.

_____, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon, « L'individualisme démocratique et le projet souverainiste », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no 2, 1994, pp. 19-32. [Texte disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

TOURAINÉ, Alain, *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Paris, Fayard, 1997.

TULLY, James, *Strange Multiplicity. Constitutionalism in an Age of Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

WIEVIORKA, Michel, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996.

Fin du texte